



## INTÉRÊT DU TRAITEMENT

### **Mots clés : Conseils, Prévention, PPC, Traitement**

Le risque d'accident de la route diminuant avec l'utilisation de la PPC, il est conseillé d'emporter son appareil en voyage. En revanche, il augmente dès l'arrêt de la PPC !

Le passager aérien souffrant d'un SAS doit voyager avec son appareil portatif et l'utiliser en cas de vol nocturne pour éviter les complications liées aux contraintes aéronautiques.

Ce type d'appareillage n'est jamais proposé par les compagnies aériennes.

Il est conseillé de prévenir la compagnie aérienne de son utilisation à bord.

La prescription médicale traduite si possible en anglais est fortement recommandée.

Il est déconseillé aux passagers souffrant de SAS ou sous PPC d'absorber des boissons alcoolisées ou des médicaments sédatifs pendant le vol en dehors des médicaments prescrits par le médecin.

### **Rappel**

Il est admis que tout futur voyageur qui présenterait une SpO<sub>2</sub> au sol supérieure à 95 % peut voyager sans arrière-pensée et sans adjonction d'oxygène pendant le vol.

Hélas, cette assertion ne tient pas forcément pour les voyageurs qui présenteraient une pathologie cardio-pulmonaire chronique ou récente dont un SAS.

La conférence d'expert sur "voyage aérien et maladies respiratoires" donne la conduite à tenir selon l'âge, l'état clinique, les pathologies associées ou non du sujet, le résultat de la SpO<sub>2</sub> et des éventuels examens complémentaires VEMS (Volume Expiratoire Maximal en 1 seconde), CV (capacité vitale) et gaz du sang artériel.



Pour tout savoir sur le syndrome d'apnées du sommeil vous pouvez consulter le site <http://www.syndrome-apnee-sommeil.fr>

voyage-aptitude-senior.fr © création décembre 2007

Mise à jour 2023 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais